FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Quelques mots sur la Fondation des Amis de l'Atelier

Depuis près de 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne 3000 enfants et adultes en situation de handicap mental ou psychique dans ses 80 établissements et services en France.

La Fondation est engagée dans une démarche d'innovation visant à offrir aux personnes accompagnées tous les moyens de mener une vie sereine, dans le respect de leurs liens familiaux et de leur identité.

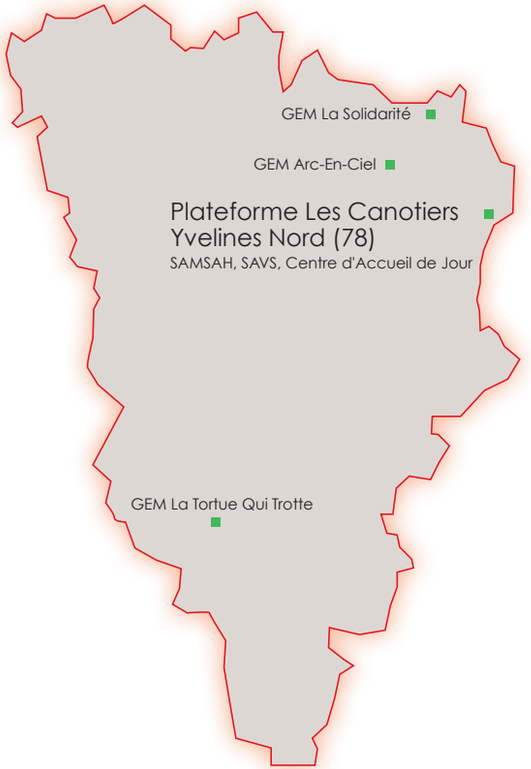

Le dispositif « Si T BénéVole » est destiné aux personnes accompagnées au sein des établissements gérés par la Fondation des Amis de l'Atelier.

Si T BénéVole 78 Nord

6 avenue d'Aligre - 78 400 Chatou
*Téléphone : **01 39 12 75 10***
*Email : **canotiers.secr@amisdelatelier.org***

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

www.fondation-amisdelatelier.org

DÉPARTEMENT 78 NORD

SiTBénéVole

PARTICIPEZ À L'INCLUSION SOCIALE À TRAVERS LE BÉNÉVOLAT

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

SiTBénéVole

« Si T BénéVole » a été créé pour des personnes présentant des troubles psychiques et mentaux, afin de favoriser leur participation bénévole au service de la Cité.

Les personnes intéressées sont toutes accompagnées par des foyers, des services d'accompagnement (CAJ, SAVS, SAMSAH) et des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) de la Fondation des Amis de l'Atelier situés sur le territoire du nord des Yvelines.

Les partenaires peuvent être des associations locales, culturelles, sportives, caritatives, divers services qui sollicitent déjà des bénévoles.

Lancé en 2016 en Seine-et-Marne, et labellisé « Tous concernés, Tous mobilisés » en 2019, le dispositif est en cours de déploiement au sein de l'ensemble des établissements de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Ce dispositif est soutenu par

France Bénévolat

TOUS CONCERNÉS MOBILISÉS
CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2019

LES BESOINS IDENTIFIÉS

Ce dispositif vise l'intégration et l'exercice de la citoyenneté de ces personnes dans la Cité. Cette ouverture sur l'environnement proche permet de participer aux activités de la vie locale, d'aller à la rencontre de l'autre, de découvrir, de donner, de s'intéresser…

Ce dispositif s'est construit en répondant à une demande et un besoin repérés chez les personnes que nous accompagnons : le besoin de reconnaissance, d'estime de soi et de se sentir utile.

Cette socialisation favorise leur épanouissement personnel et leur bien-être.

DÉPARTEMENT 78 NORD

LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences à titre gratuit pour une personne ou un organisme. Il se distingue donc de la situation de travail.

Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique.

Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts des associations, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.